

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°01/2017 de la séance du
Lundi 27 février 2017 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Président : M. J.-F. Pilet
Présents : **27 membres**
Excusés : **8 membres**
Mmes/MM. : Ch. Clément, J. Grandchamp, A. Koschevnikov, J.-M. Pierlot, J. Raemy, H. Sheth-Premjee, C. Teklits et V. Wicht
Absents : **0 membre**
Mmes/MM. :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 FEVRIER 2017 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
 - a) Sur le dépassement du crédit alloué au préavis N°07/2015 (communication N°01/2017)
 - b) Sur le géoportail Cartoriviera (communication N°02/2017)
5. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif à la demande d'un crédit de CHF 210'000.00 pour financer les frais d'étude du projet de construction d'un bâtiment multi-générationnel sur la parcelle communale 363, sise à la Rue du They, et du calcul de son coût de construction (préavis N°01/2017)
6. Questions et propositions individuelles

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, la représentante de la presse ainsi que M. l'agent de proximité.

M. le Président, J.-F. Pilet, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016

M. le Président, J.-F. Pilet, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président, J.-F. Pilet, revient sur les votations du 12 février 2017. Il indique Veytaux a voté presque comme le Canton et presque comme la Confédération. S'agissant de la naturalisation facilitée et du fonds Forta, Veytaux a voté comme le Canton et la Confédération. S'agissant de la RIE III, Veytaux et le Canton l'ont accepté, alors qu'elle a été rejetée au niveau Suisse. Le Canton de Vaud a accepté la LPPPL, alors que Veytaux l'a refusée. Le taux de participation de Veytaux était de 47%.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'en complément des communications écrites transmises aux conseillers, il y a une communication d'Igor Rinaldi, deux communications d'Arnaud Rey Lescure et trois communications de Jean-Marc Emery.

I. Rinaldi indique que la route entre Villeneuve et Sonchaux sera partiellement fermée dès le 6 mars prochain. Il faut effectuer les purges pour sécuriser la route suite à des chutes de pierres. La route sera ouverte le week-end, mais partiellement fermée à partir de 8h00 jusqu'à 17h00. La route ne sera pas complètement fermée, mais il peut y avoir jusqu'à 30 minutes d'attente.

A. Rey Lescure indique que suite au départ d'un collaborateur paysagiste, l'équipe a accueilli une nouvelle employée, Anne Constantin. Elle bénéficie d'une formation de fleuriste et d'horticultrice. Cela amène un peu de finesse dans cette équipe essentiellement masculine. De plus, le 1^{er} août prochain, une nouvelle apprentie complétera l'équipe.

J.-M. Emery revient sur l'évolution de l'étude de notre nouveau PGA. On a procédé à la validation de la vision communale. Elle remplace le plan directeur communal, devenu obsolète. Cette vision communale a été transmise au Canton en automne et on vient de recevoir le rapport du Canton. Il contient quelques remarques. On va donc procéder à la finalisation du rapport du plan en y incluant les points soulevés pendant le mois de mars. La vision communale sera soumise à consultation publique le 30 mars à 19h30. On inclura dans le document qui vous sera remis au mois de juin les remarques soulevées par les habitants. Au mois de juin, on vous présentera cette vision locale finale pour information. Le Conseil communal n'a pas besoin de se déterminer. Le Conseil communal et la population pourront intervenir lors du dépôt du PGA.

J.-M. Emery indique, s'agissant du chantier de l'Avenue du They, que le propriétaire a changé et la direction des travaux également. Le chantier va nécessiter une sécurisation. Sur la montée de la Rue du They, avant le chantier, on va dévier la circulation piétonne sur la partie gauche pour fermer le chantier sur le trottoir. On refait un passage-piétons devant le cèdre pour revenir à droite. Les camions ne vont ainsi pas traverser le village, ils monteront la Rue du They. Tout sera remis en état après. L'accès au collège restera ouvert. L'installation de chantier doit comprendre des places de parc pour l'équipe. On va essayer de faire que le chantier ne perturbe pas le trafic ou en tout cas le moins possible. On va inverser le sens de circulation dans la rue derrière le collège. On descendra donc la rue au lieu de la monter. On a reçu des plans et tout est clair et précis.

J.-M. Emery revient sur les places de parc de l'ancien hangar à bois. On a reçu le feu vert de l'OFROU pour établir une pré-étude de faisabilité. Visiblement, il sera possible de créer entre 18 et 20 places. On va affiner le plan de façon à pouvoir le mettre à l'enquête, après nouvelle confirmation avec l'OFROU. Au mois de juin, on vous soumettra un préavis, afin que les choses soient claires. On devrait faire les travaux d'ici la fin de l'année.

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion sur les diverses communications de la Municipalité.

V. Schweizer Ronnerstöm demande si pendant les travaux sur la route entre Villeneuve et Sonchaux, la route depuis Caux sera ouverte.

I. Rinaldi répond que non, pour une question de sécurité. Avant de pouvoir l'ouvrir, il faut que les couloirs à avalanche soient complètement vidés. On ne peut donc pas l'ouvrir avant le printemps. Toutefois, la route entre Villeneuve et Sonchaux ne sera pas totalement fermée, mais une attente jusqu'à 30 minutes est possible.

A. Sandmeyer demande combien de temps devrait durer le chantier de l'Avenue du They.

J.-M. Emery répond que le chantier devrait durer au moins une année et demi. S'agissant du trottoir, il sera peut-être possible de rétablir la situation plus vite.

**a) SUR LE DEPASSEMENT DU CREDIT ALLOUEE AU PREAVIS
N°07/2015 (COMMUNICATION N°01/2017)**

**b) SUR LE GEOPORTAIL CARTORIVIERA (COMMUNICATION
N°02/2017)**

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A LA DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 210'000.00 POUR FINANCER LES FRAIS D'ETUDE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTI-GENERATIONNEL SUR LA PARCELLE COMMUNALE 363, SISE A LA RUE DU THEY, ET DU CALCUL DE SON COÛT DE CONSTRUCTION (PREAVIS N°01/2017)

M. le Président, J.-F. Pilet, propose qu'une commission de 5 membres doit être nommée.

La séance aura lieu le 9 mars à 19h00.

La commission est composée de J.-L. Puenzieux, R. Aeberli, J. Raemy, S. Teklits et M. Pezzuti

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion préliminaire.

O. Gasser revient sur la page 8 du préavis où il est inscrit que la Municipalité s'engage à faire respecter le montant de CHF 115'000.-, sur les CHF 210'000.-. Il s'étonne de cette formulation et se demande pourquoi on ne s'engage pas à faire respecter l'ensemble de ces montants et si la tâche de la Municipalité n'est pas justement, de manière générale, de respecter les montants mis à sa disposition.

J.-M. Emery répond que l'engagement de la Municipalité est de faire respecter ce préavis. Le mandat a été donné à un architecte. On est juste en-dessous du seuil des marchés publics, si bien qu'on a pu faire un mandat de gré à gré. Ainsi, les honoraires ne sont pas calculés selon le coût de la construction, comme le prévoit la norme SIA, mais selon le temps nécessaire pour établir les plans. Si on appliquait les normes SIA, on a un coût beaucoup plus élevé. Voilà pourquoi la Municipalité s'engage à faire respecter ce montant.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que c'est évidemment ce que fait la Municipalité. Ce préavis, la Municipalité l'a lu et relu en se mettant dans la peau d'un conseiller communal. On n'a toutefois pas ressenti ce que vous avez avec ressenti. La volonté est bien évidemment de respecter les montants.

O. Gasser indique que le fait que la Municipalité demande de prendre acte du dépassement du crédit alloué pour un autre préavis (communication écrite remise par la Municipalité) a attiré son attention.

Il n'y a plus de remarque.

6. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, J.-F. Pilet, ouvre la discussion.

L. Mareda indique qu'elle est en vacances en Suisse pour une semaine et a été absente pendant un mois. Devant chez moi, il y a un chantier. Elle demande s'il s'est passé quelque chose sur la Route de Sonchaux.

Ph. Andler répond qu'il s'agit de Swisscom qui fait des branchements pour la maison d'à côté.

P. Ruch demande comment le Canton a déjà réagit suite au refus de la RIE III. On en avait beaucoup discuté à la commission de gestion, notamment dans le cadre du budget.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'elle aussi se pose des questions Comme indiqué à la commission, lors du budget de la petite enfance, on a basé les calculs sur la RIE III cantonale. On ne sait pas trop ce qui va se passer. On espère que le Canton de Vaud va tenir ses promesses. Elle informera le Conseil quand elle en saura plus.

L. Mareda demande si la Municipalité a eu des nouvelles de l'OFROU quant aux bruits de l'autoroute.

Ph. Andler répond qu'il a contacté l'OFROU. Ils effectuent actuellement une étude sur le bruit sur la partie qui a subi des travaux entre Lausanne et Villeneuve. On attend les résultats. D'après les premiers éléments, le bruit à Veytaux n'est pas suffisant pour qu'ils interviennent. Ils ne vont pas entamer de nouveaux travaux pour réduire le bruit. Ils n'ont de toute façon pas de solution. On peut s'organiser et faire une pétition. Pour eux, il s'agit d'un problème mécanique et il y aura toujours ce petit claquement. Il va probablement falloir faire avec.

M. le Président, J.-F. Pilet, remercie et clôt la séance, il est 20h26.

Prochaines séances du Conseil

1^{er} mai, 12 juin, 11 septembre, 30 octobre et 4 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

J.-F. Pilet

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 27 février 2017